

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 24 janvier 2022

Délibération n° 2022-0975

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Marcy-l'Etoile

Objet : Equipement public - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Marcy l'Etoile, d'un immeuble sur son terrain situé 248 rue des Sources

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 janvier 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Floyd Novak

Affiché le : mercredi 26 janvier 2022

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burrucand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Gresperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absent excusé : M. Barge (pouvoir à M. Sellès).

Conseil du 24 janvier 2022

Délibération n° 2022-0975

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Marcy-l'Etoile

Objet : Equipement public - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Marcy l'Etoile, d'un immeuble sur son terrain situé 248 rue des Sources

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 janvier 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par arrêté n° 2021-10-14-R-0746 du 14 octobre 2021, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption pour le compte de la Ville de Marcy-l'Etoile lors de la vente d'un immeuble affecté à usage de résidence pour personnes âgées dépendantes, bâti sur un terrain cadastré AC 26 situé 248 rue des Sources à Marcy-l'Etoile, pour un montant de 1 810 000 €, majoré d'une commission d'agence de 60 000 €, bien cédé libre de toute occupation ou location.

En effet, ce bien est situé en zone classée UEi2 au plan local de l'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Ville de Marcy-l'Etoile, au sein de la zone d'activités de Font Vernay, et la volonté de la Ville de Marcy-l'Etoile est de mettre en œuvre, sur ce secteur destiné à l'activité économique, un projet conforme à cette destination liée à des activités tertiaires, artisanales ou industrielles.

Par ailleurs, la Ville de Marcy-l'Etoile a pour vocation de développer et promouvoir les entreprises dans le domaine de la santé mais également de diversifier le tissu d'activité et d'encourager l'artisanat.

De plus, elle souhaite compléter l'offre économique disponible sur la commune en proposant des locaux destinés aux PME, ainsi qu'une offre de service adaptée aux acteurs économiques déjà présents.

Aux termes de la promesse d'achat, la Ville de Marcy-l'Etoile, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée auprès de la Métropole à racheter ledit immeuble, au prix de 1 810 000 € majoré de 60 000 € de commission d'agence, soit au total 1 870 000 €, bien cédé libre de toute location ou occupation, et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition.

La Ville de Marcy-l'Etoile aura la jouissance du bien, à compter du jour où la Métropole en aura elle-même la jouissance.

Vu les termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'État (DIE) du 2 juillet 2021, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la revente par la Métropole, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, pour un montant de 1 810 000 €, majoré d'une commission d'agence de 60 000 €, soit au total 1 870 000 €, bien cédé libre de toute location ou occupation, à la Ville de Marcy-l'Etoile, d'un immeuble et son terrain d'une superficie de 8 218 m² cadastré AC 26, situé au 248 rue des Sources à Marcy-l'Etoile.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette revente.

3° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 21 juin 2021 pour un montant de 25 000 000 € en dépenses et 25 069 000 € en recettes sur l'opération n° 0P07O7862.

4° - La somme à encaisser pour un montant de 1 870 000 €, ainsi que tous les frais inhérents à cette revente, seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - compte 458 200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220124-273446-DE-1-1 Date de télétransmission : 26 janvier 2022 Date de réception préfecture : 26 janvier 2022
